

Votre enfant entrera à l'école de Poses prochainement.

Voici quelques informations qui vous seront utiles. (Ce document est à conserver)



L'école :

Les horaires de l'école sont les suivants :

8h45 – 11h45 (ouverture des grilles à 8h35) : Accueil dans la classe.

13h30-16h30 (ouverture des grilles à 13h20) : Accueil dans la cour.

Votre enfant aura classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette année, Mme Binault, la directrice est déchargée le jeudi.

Pour tout renseignement, vous pouvez la contacter :

par téléphone au 02 32 59 13 00

par mail 0271736r@ac-normandie.fr



La cantine

Le temps du repas est un temps communal (géré par la Mairie).

Votre collectivité a mis en place un Portail Citoyen, doté d'un Espace famille et de facturation.

Ce Portail vous permettra de dématérialiser vos démarches périscolaires. A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :

- Réaliser les réservations de vos enfants à la cantine
- Inscrire ou désinscrire vos enfants à la cantine (la veille AVANT 9H30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi)
- Consulter vos factures
- Être informés sur les dernières actualités

Pour cela, vous devrez créer votre compte citoyen sur le Portail Famille suivant :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairiePoses/accueil>

après avoir obtenu un code abonné famille de la part de la Mairie.

Un dossier d'inscription accompagné d'explications vous sera confié par le secrétariat de la Mairie.



L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs « la p'tite pause » est géré par la Direction Enfance Education de l'Agglomération Seine Eure.

Tout enfant fréquentant le périscolaire matin/soir, la pause méridienne, le mercredi et/ou les vacances scolaires doit **obligatoirement** disposer d'un dossier complet et valide. L'inscription s'effectue exclusivement en ligne sur le portail famille de l'Agglomération Seine Eure, à l'adresse suivante : <https://www.espace-citoyens.net>

Horaires d'accueils :

Périscolaires matin/soir : (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 07h00-8h30/16h30-18h30

Pause Méridienne : 11h45-13h30

Mercredis/vacances scolaires: 07h00-18h30

Fermeture annuelle en août et pendant les vacances de Noël.

Organisation de la pause méridienne :

La pause méridienne est organisée et encadrée par l'accueil de loisirs. Elle comprend plusieurs services de restauration (PS/MS/GS/CP, CE1/CE2/CM1, CM1/CM2) ainsi que des temps d'activités, de jeux, de détente et d'accompagnement adapté à l'âge des enfants.

Le temps de repas en cantine (menus, absences/annulation de repas, PAI) relève de la responsabilité de la mairie.

Informations relatives à la facturation :

- La tarification est établie sur la base du quotient familiale (périscolaires, mercredi, vacances).
- La facturation du périscolaire est établie mensuellement, un avis de sommes à payer est adressé aux familles par le Trésor public.
- Mercredis/vacances : un système de prépaiement en ligne permet la réservation définitive.
- Tout dépassement d'horaire entrainera une facturation forfaitaire de 5€/enfant.
- Un forfait annuel de 15€/enfant est appliqué pour tout enfant accueilli sur la pause méridienne.

Contacts :

Pour tous renseignements, contactez Orlane Beauchamp (directrice Alsh).

Par téléphone : 02.32.50.23.67 ou au 06.88.98.11.07

Par mail : alsh.poses@seine-eure.com

FICHE D'URGENCE A COMPLETER PAR LES PARENTS*

Année scolaire : Nom de l'établissement :

Nom : Date de naissance :
 Prénom : Classe :

Nom et adresse des parents (ou du représentant légal) :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

- N° de téléphone du domicile :
- N° du travail du père : N° de mobile du père :
- N° du travail de la mère : N° de mobile de la mère :
- Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Autorisation de prise de vue

Tout au long de l'année, dans le cadre de nos activités pédagogiques, nous utiliserons des photos prises dans le cadre d'activités scolaires.

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation écrite pour l'utilisation et le droit à l'image de votre enfant.

Afin de mener à bien nos projets de classe, merci de nous retourner au plus vite, l'autorisation ci-dessous :

Madame, Monsieur,

Autorise(nt) les enseignants de l'école Jules Ferry à utiliser, dans le cadre pédagogique, des photos de leur enfant..... prises au cours des activités scolaires, pour l'année 2026/2027.

Refuse(nt) que l'école utilise des photos de leur enfant.